

SOMMAIRE

A - ASSURANCE VIEILLESSE RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE	A10
■ Organisation de la branche vieillesse	A10
FINANCEMENT DE L'ASSURANCE VIEILLESSE	A20
■ Cotisation vieillesse	A20
■ Fonds de solidarité vieillesse et fonds de réserve	A21
■ Financement par un tiers : assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)	A22
ASSURANCES VOLONTAIRES	A30
■ Assurance volontaire vieillesse	A30
■ Assurance volontaire des expatriés	A31
INFORMATION DU SALARIÉ AU REGARD DE SES DROITS	A40
■ Relevé de carrière (compte individuel)	A40
■ Constitution du dossier de liquidation	A41
■ Droit à l'information et relevé individuel de situation et estimation indicative globale	A42
CALCUL DE LA PENSION VIEILLESSE	A50
■ Ouverture des droits	A50
■ Méthode de calcul	A51
■ Calcul du salaire annuel moyen	A52
■ Coefficients de revalorisation	A53
■ Circulaires CNAV n° 2007-19, n° 2007-2, n° 2007-3	A54
TAUX DE PENSION	A60
■ Principe général	A60
■ Liquidation au titre des cas particuliers	A61
■ Calcul du taux	A62
■ Tableau à lecture directe du taux de pension	A63
■ Maintien de l'âge à taux plein à 65 ans	A64

DURÉE D'ASSURANCE AU RÉGIME GÉNÉRAL **A70**

- Règle au prorata du 1/150^e - Passage progressif au 1/166^e A70
- Périodes cotisées A71
- Périodes rachetées autres que les années d'études et annuités manquantes A72
- Rachat des années d'études supérieures et années incomplètes A73
- Assurance volontaire vieillesse des rapatriés A74
- Périodes assimilées A75
- Majorations de la durée d'assurance pour enfant (retraites attribuées à partir du 01/04/10) A76
- Validations particulières A77
- Affiliation rétroactive : école des armées A78

PENSION PAYÉE **A80**

- Minimum des pensions A80
- Maximum des pensions A81
- Majoration de pension : "surcote" A82

AVANTAGES COMPLÉMENTAIRES **A90**

- Majoration pour enfants A90
- Majoration conjoint à charge A91
- Majoration tierce personne A92

DÉPARTS ANTICIPÉS À LA RETRAITE **A100**

- Salariés ayant commencé à travailler jeunes A100
- Salariés handicapés A101
- Retraite liée à la pénibilité A102

PRÉLÈVEMENTS SUR LES PENSIONS	A110
■ Cotisation d'assurance-maladie	A110
■ Contribution sociale généralisée (CSG)	A111
■ Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS)	A112
■ Prélèvement sur la pension du régime général	A113
■ Prélèvement en fonction du domicile fiscal	A114
PENSION DE SUBSTITUTION	A120
■ Généralités	A120
RETRAITE PROGRESSIVE	A130
■ Champ d'application professionnel	A130
■ Détermination de la fraction de pension	A131
CUMUL EMPLOI RETRAITE	A140
■ Cumul emploi-retraite intégral	A140
■ Cumul emploi-retraite limité	A141
■ Cumul emploi-retraite et départs anticipés (carrières longues, handicapés et pénibilité)	A142
■ Limite de cumul des activités particulières	A143
■ Circulaires CNAV portant sur le cumul emploi-retraite	A144
VERSEMENT DE LA RETRAITE	A150
■ Lieu et dépôt de la demande	A150
■ Date d'effet de la pension	A151
■ Nationalité et résidence	A152
■ Couverture sociale du retraité	A153
■ Décision implicite de la caisse	A154

PAIEMENT DES PRESTATIONS	A160
■ Revalorisation des pensions	A160
■ Paiement des pensions	A161
■ Versement forfaitaire unique	A162
■ Décès de l'assuré	A163
■ Assuré présumé absent	A164
■ Oppositions (cessions et saisies)	A165
■ Remboursement des prestations indûment versées	A166
PENSION DE RÉVERSION	A170
■ Bénéficiaires	A170
■ Calcul de la pension de réversion	A171
■ Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	A172
■ Plafond de ressources à ne pas dépasser pour ouvrir droit à la pension de réversion	A173
■ Tableau de synthèse sur la réversion du régime général	A174
PLAFONDS DE SÉCURITÉ SOCIALE	A180
■ Montants successifs du plafond de sécurité sociale en valeur annuelle	A180

B - ARRCO : RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DES SALARIÉS**PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU RÉGIME - INFORMATION B10**

- ARRCO : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés B10
- Liste des institutions membres de l'ARRCO B11
- Groupe de gestion pluri-régimes (ARRCO-AGIRC) B12
- Droit à l'information et relevé individuel de situation et estimation indicative globale B13

CHAMP D'APPLICATION PROFESSIONNEL ET TERRITORIAL B20

- Accord du 8 décembre 1961 et loi de généralisation du 29 décembre 1972 B20
- Règles d'adhésion B21
- Compétences territoriales B22
- Intégration des régimes professionnels B23
- Extensions territoriales B24
- Adhésion des entreprises nouvelles B25
- Dérogations de regroupement d'adhésions à l'ARRCO et à l'AGIRC B26

CHANGEMENT D'INSTITUTION B30

- Changements autorisés suite aux transformations subies par les entreprises B30
- Autres changements d'institutions autorisés B31
- Choix d'une nouvelle institution B32
- Circulaire AGIRC/ARRCO-2005-10-DRE B33

COTISATIONS B40

- Assiette de cotisations B40
- Taux de cotisations : opérations obligatoires B41
- Taux d'appel : contribution d'équilibre - opération obligatoire B42
- Ventilation de la cotisation B43
- Taux de cotisations : régime supplémentaire B44
- Taux d'appel - contribution d'équilibre : régime supplémentaire B45
- Validations dues à l'augmentation du taux de cotisations B46
- Majorations de retard sur cotisations impayées B47

CALCUL DE LA RETRAITE B50

- Système par points B50
- Calcul des droits à la retraite – régime unique B51

VALIDATIONS GRATUITES OU ONÉREUSES **B60**

- Validation des services passés non cotisés B60
- Validation des périodes de guerre, de service national et de détention provisoire B61
- Périodes d'indemnisation par le régime général de la sécurité sociale B62
- Périodes de chômage B63
- Validation des périodes de préretraite B64
- Validations particulières B65
- Réduction du temps de travail B66
- Formation professionnelle B67
- Rachat de points années d'études supérieures B68

MAJORATIONS **B70**

- Majorations pour enfants B70
- Majoration pour ancienneté (points acquis avant le 1^{er} janvier 1999) B71
- Majoration des droits des déportés & internés politiques ou de la résistance
(points acquis avant le 1^{er} janvier 1999) B72

ÂGE DE LA RETRAITE **B80**

- Liquidation dans le cadre du règlement du régime B80
- Tableau des coefficients de minoration B81
- Ajournement des retraites B82
- Liquidation dans le cadre de l'AGFF B83
- Coefficient applicable dans le cadre de l'AGFF B84
- Départs anticipés avant l'âge minimum d'ouverture du droit B85

LIQUIDATION DE LA RETRAITE ARRCO **B90**

- Date d'entrée en jouissance de la retraite B90
- Cumul emploi retraite B91
- Retraite progressive B92
- Constitution du dossier retraite - lieu de dépôt B93
- Validation des deux dernières années d'activité B94
- Pièces justificatives B95
- Phases de la liquidation des retraites ARRCO B96
- CICAS : Centre d'Information de Conseil et Accueil des Salariés B97

PAIEMENT DES ALLOCATIONS	B100
■ Modalités de règlement	B100
■ Prélèvement sur les retraites : cotisation d'assurance-maladie	B101
■ CSG et CRDS	B102
■ Récapitulatif des prélèvements sur les retraites complémentaires	B103
ALLOCATIONS DE RÉVERSION	B110
■ Droits des conjoints survivants et ex-conjoints pour un décès antérieur au 1 ^{er} juillet 1996	B110
■ Droits des conjoints survivants et ex-conjoints pour un décès postérieur au 1 ^{er} juillet 1996	B111
■ Allocation d'orphelins	B112
■ Dispositions concernant la mise en place du régime unique	B113
■ Tableau de synthèse	B114
■ Partage des droits	B115
ANCIEN SYSTÈME DE RETRAITE (AVANT LE 01/01/99)	B120
■ Ancien système par annuité	B120
■ Historique salaires de référence	B121
■ Valeurs du point ancien régime	B122

C - AGIRC - RÉGIME DES CADRES ET ASSIMILÉS

LISTE DES INSTITUTIONS MEMBRES DE L'AGIRC C10

- Institutions adhérentes C10
- Institutions ayant cessé d'adhérer à l'AGIRC C11
- Groupe de gestion pluri-régimes (ARRCO - AGIRC) C12
- Droit à l'information et relevé individuel de situation et estimation indicative globale C13

CHAMP D'APPLICATION CONVENTION COLLECTIVE DU 14 MARS 1947 C20

- Organisation de l'AGIRC C20
- Champ d'application de la convention C21

INTÉGRATION DE RÉGIMES PROFESSIONNELS À L'AGIRC C30

- Profession bancaire C30
- Professionnels des organismes de sécurité sociale - CPPOSS C31
- Régimes agricoles C32

ADHÉSION DES ENTREPRISES C40

- Adhésion des entreprises nouvelles C40
- Changement d'institution C41

EXTENSIONS TERRITORIALES C50

- Expatriés et détachés C50

BÉNÉFICIAIRES C60

- Cadres des articles 4, 4 bis et 36 de la convention C60
- Cadres supérieurs C61
- Absence de cotisations C62

ASSIETTE DE COTISATIONS C70

- Définition de l'assiette C70
- Tranches de salaire C71
- Cotisations particulières C72
- Cadres à temps partiel C73
- Sommes isolées C74

TAUX DE COTISATIONS RETRAITE	C80
■ Taux contractuel	C80
■ Ventilation du taux de cotisation	C81
■ Taux d'appel	C82
■ Majorations de retard sur cotisations impayées	C83
GARANTIE DE COTISATIONS	C90
■ Principe	C90
■ Forfaits pour les articles 36	C91
■ Contribution exceptionnelle et temporaire - CET	C92
■ Garantie minimale de points - GMP	C93
AUTRES COTISATIONS SPÉCIFIQUES CADRES	C100
■ Cotisation décès	C100
■ Cotisation APEC - Association pour l'Emploi des Cadres	C101
■ Participant à employeurs multiples	C102
CALCUL DE LA RETRAITE	C110
■ Formule de calcul	C110
■ Salaire de référence (prix d'achat du point)	C111
■ Valeurs du point de retraite	C112
POINTS GRATUITS	C120
■ Période d'incapacité de travail : maladie-maternité-invalidité jusqu'au 31 décembre 2001	C120
■ Période d'incapacité de travail : maladie-maternité-invalidité règles applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2002	C121
■ Calcul des points gratuits : périodes de maladie-maternité-invalidité	C122
■ Périodes de chômage	C123
■ Périodes de préretraite	C124
■ Exemple de calcul de validation des périodes de chômage et de préretraite	C125
■ Périodes de guerre et de détention provisoire	C126

RACHAT DE POINTS - ANNÉES D'ÉTUDES SUPÉRIEURES	C130
■ Mise en oeuvre du dispositif	C130
MAJORATION DE POINTS	C140
■ Majoration pour enfant né ou élevé	C140
LIQUIDATION DE LA RETRAITE	C150
■ Dans le cadre du règlement du régime	C150
■ Liquidation dans le cadre de l'AGFF	C151
PAIEMENT	C160
■ Demande de retraite	C160
CUMUL EMPLOI RETRAITE	C170
■ Cumul emploi retraite : généralités	C170
■ Retraites bénéficiant d'allocations tranche C	C171
■ Retraite progressive	C172
RÉVERSION	C180
■ Droits des conjoints survivants pour un décès antérieur au 1 ^{er} mars 1994	C180
■ Droits des conjoints survivants pour un décès postérieur au 1 ^{er} mars 1994	C181
■ Pension de réversion AGIRC : tableau récapitulatif	C182
■ Partage des droits	C183

D - ACCORDS ET RÈGLES COMMUNES ARRCO-AGIRC**ACCORDS DU 25 AVRIL 1996 ET ACCORD DU 18 MARS 2011 D10**

- Accord du 25 avril 1996 : préambule à l'accord D10
- Accord du 25 avril 1996 : relatif au régime de retraite des cadres AGIRC D10
- Accord du 25 avril 1996 : portant dispositions communes ARRCO et AGIRC D10
- Accord du 25 avril 1996 : relatif aux régimes de retraite complémentaire des salariés ARRCO D10
- Accord du 18 mars 2011 D10

ACCORD DU 10 FÉVRIER 2001 INSTITUANT LE REGIME UNIQUE D20

- Accord du 10 février 2001 D20
- Accord du 10 février 2001 : financement du surcoût des retraites AGIRC et ARRCO liquidées à partir de 60 ans D21
- Annexes à l'accord du 10 février 2001 : relatif aux retraites complémentaires AGIRC et ARRCO D22

ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA STRUCTURE**FINANCIÈRE - A.S.F. ET****FINANCEMENT RELATIF À L'ABAISSEMENT DE****L'ÂGE DE LA RETRAITE À 60 ANS - A.S.F/AGFF D30**

- Accords D30
- Accord du 4 février 1983 D30
- Accord du 1^{er} septembre 1990 D30
- Accords du 23 décembre 1993 et du 30 décembre 1996 D30.1
- Accords du 3 septembre 2002 et du 20 juin 2003 D30.2

AVENANT N° 48 DU 18 JUIN 1998 À L'ACCORD DU 8 DÉCEMBRE 1961 D40

- Avenant n° 48 du 18 juin 1998 : mise en place du régime unique D40

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES AGIRC ET ARRCO**ACCORD DU 13 NOVEMBRE 2003 D50**

- Accord du 13 novembre 2003 D50
- Accord du 16 juillet 2008 : retraites complémentaires AGIRC et ARRCO D51
- Circulaire commune 2008 - 7 - DRE D52
- Retraites complémentaires AGIRC et ARRCO - Accord du 23 mars 2009 D52.3
- Accord national interprofessionnel du 25 novembre 2010 D53

E - IRCANTEC

PRÉSENTATION DU RÉGIME IRCANTEC E10

- Bénéficiaires E10

COTISATIONS E20

- Assiette et taux E20
- Cas particuliers E21

CALCUL & ÂGE DE LA RETRAITE E30

- Calcul de la retraite E30
- Age de la retraite E31
- Conditions de liquidation E32

VALIDATION DES DIFFÉRENTES PÉRIODES E40

- Validation des services passés non cotisés E40
- Auxiliaires et titulaires sans droits E41
- Validations gratuites E42
- Surcote E43

LIQUIDATION & PAIEMENTS E50

- Demande de retraite E50
- Paiement des allocations E51
- Cotisations et impôts E52
- Retraite progressive E53

RÉVERSION & CAPITAL DÉCÈS E60

- Conditions générales de la réversion E60
- Veuf/veuve ou divorcé(e) E61
- Orphelins de père et de mère E62
- Capital décès E63

F - RÉGIMES SPÉCIAUX**QUELQUES RÉGIMES SPÉCIAUX****F10**

- Banque de France F10
- Cavimac - Ministre des cultes F11
- CRPCEN - Clercs et employés de notaires F12
- IEG - Industries électriques et gazières – Électricité et Gaz de France F13
- Ouvriers de l'Etat F14
- RATP F15
- SNCF F16
- Personnel de l'Opéra National de Paris F17
- CRM - Caisse de retraite des marins F18
- Anciens régimes spéciaux F19

FONCTIONNAIRES CIVILS & CNRACL**F20**

- Champ d'application F20
- Constitution du droit F21

RÉGIME DES MINES**F30**

- Bénéficiaires et cotisations F30
- Validation des périodes F31
- Montant de la pension F32
- Réversion F33

G - RÉGIME DES TRAVAILLEURS NON SALARIÉS (TNS)

ARTISANS – RÉGIME DE BASE G10

- Bénéficiaires du RSI G10
- Cotisations G11
- Assurance volontaire G12
- Calcul de la retraite G13
- Réversion G14
- Conjoint collaborateur G15

ARTISANS – RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE G20

- Cotisations G20
- Calcul de la retraite G21

COMMERÇANTS & INDUSTRIELS – RÉGIME DE BASE G30

- Bénéficiaires G30
- Cotisations G31
- Calcul de la retraite - droits propres du titulaire G32
- Conjoint collaborateur G33
- Réversion G34

COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS – RÉGIME DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE G40

- Bénéficiaires G40
- Cotisations G41
- Cotisations retraite des conjoints collaborateurs G42

CESSATION D'ACTIVITÉ – CUMUL EMPLOI RETRAITE G50

- Principe G50

TRANSMISSION D'ENTREPRISE	G60
■ Généralités	G60
PENSION DE RÉVERSION COMPLÉMENTAIRE DES ARTISANS, INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS	G70
■ Généralités	G70
PROFESSIONS LIBÉRALES – RÉGIME DE BASE	G80
■ CNAVPL : organisation du régime	G80
■ Régime d'assurance vieillesse volontaire des conjoints collaborateurs	G81
■ Pension de réversion du régime de base	G82
■ Cumul emploi retraite du régime d'assurance vieillesse de base des professions Libérales	G83
PROFESSIONS LIBÉRALES – RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES	G90
■ Caisse : CAVAMAC – agents généraux d'assurance	G90
■ Caisse : CIPAV – architectes, ingénieurs, techniciens, experts, conseils & professions assimilées, géomètres experts, experts agricoles et fonciers	G91
■ IRCEC – RAFL – RACD	G92
■ Caisse : CARPIMKO – auxiliaires médicaux	G93
■ Caisse : CARCDSF – chirurgiens – dentistes – sages-femmes	G94
■ Caisse : CAVEC – experts comptables – comptables agréés & commissaires aux comptes	G95
■ Médecins – pharmaciens – sages-femmes - vétérinaires	G96
■ Notaires – officiers ministériels – officiers publics et des compagnies judiciaires dirigeants de sociétés	G97
PROFESSIONS LIBÉRALES : AVOCATS	G100
■ Caisse Nationale des Barreaux Français : CNBF	G100
■ Taux des cotisations	G101
■ Calcul de la retraite	G102
■ Retraite complémentaire des avocats	G103

EXPLOITANTS AGRICOLES**G110**

- La retraite de base des exploitants agricoles
- Pension de réversion de la retraite de base

G110

G111

H - DROITS PERSONNELS NON CONTRIBUTIFS**ALLOCATION DE SOLIDARITÉ AUX PERSONNES ÂGÉES (ASPA) H10**

- Allocation supplémentaire d'invalidité H10
- Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) H11

ADRESSES UTILES

- Assurance Vieillesse Sécurité Sociale 1.1
- Institutions ARRCO 2.1
- Institutions AGIRC-ARRCO (GROUPES) 2.3
- Institutions AGIRC 3.1
- CICAS 4.1
- APEC 5.1
- Régimes spéciaux 6.1
- Régime Social des Indépendants - RSI 7.1
- Professions libérales 8.1
- Mutualité Sociale Agricole 9.1
- Organismes des fonctionnaires militaires 10.1

INDEX ALPHABÉTIQUE

